

**Avis du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique**

**Projet de décret définissant le référentiel de compétences pour les diagnostiqueurs réalisant des audits énergétiques**

Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique

Vu la saisine du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique en date du 3 octobre 2023 du projet de texte susmentionné ;

Vu le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique en date du 17 octobre 2023 ;

En introduction, l'administration rappelle que les diagnostiqueurs certifiés pour la réalisation des diagnostics de performance énergétique (DPE) peuvent réaliser les audits énergétiques réglementaires pour les maisons individuelles s'ils ont suivi une formation pour la réalisation de ces audits énergétiques. Après examen de ce projet de texte, le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) émet les observations suivantes :

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur l'exigence de simplification des réglementations et des normes dans la construction :**

Néant

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le coût global de la construction (études, exploitation, construction/rénovation, exploitation/maintenance, fin de vie/destruction) et au titre de l'impact économique des dispositions du texte pour la filière bâtiment :**

Néant

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le développement de l'offre de bâtiment de qualité et abordable :**

Le Conseil doute plus largement de la capacité des diagnostiqueurs immobiliers à réaliser des audits énergétiques de qualité, et plus particulièrement en ce qui concerne la section « Scénarios de travaux ». Il considère que la durée de la formation prévue, notamment pour ce qui concerne le volet pratique, est insuffisante pour leur permettre d'effectuer des diagnostics de qualité.

**Après délibération et vote de ses membres projet de décret définissant le référentiel de compétences pour les diagnostiqueurs réalisant des audits énergétiques, le Conseil émet un avis défavorable.**

**Votes :**

**POUR :** FNE/ FILIANCE

**CONTRE :** CNOA/ UNSFA/ B Delcambre/ FPI/ USH/ AIMCC/ UNTEC/ CINOV/ ADI

**Abstention :** FFB/ FFB Pôle Habitat/ CAPEB/ UICB/ SYNASAV

Le 17 octobre 2023 Christophe CARESCHE

*CARESCHE*

Président du Conseil supérieur de la construction  
et de l'efficacité énergétique